



La lettre n° 58 de RESF03

AOÛT 2021

Réseau Education Sans Frontière de l'Allier
42, rue du Progrès 03000 MOULINS
04 70 42 88 70
resfo3@gmail.com

Sommaire :

Page 1

Pour la régularisation de la famille SARGSYAN

Page 2 - 3 et 4

Pour un accueil digne des exilés afghans.

Des exemples célèbres

Page 5 Quel monde voulons-nous ?



Et pendant que je suis LIBRE
De me mettre une robe légère
De me prendre un cappuccino au bar
De lire un livre
D'écrire une publication sur Facebook.

Alors que je suis libre de m'opposer,
de croire, de décider, de crier, de vivre.

Pendant que je planifie projet, rêve.
Je pense à la chance que j'ai de vivre dans cette partie du monde.
Et je pense aujourd'hui aux femmes de Kaboul."

Laura Douanes

A tous les enfants,

A tous les jeunes

Apprendre et se former c'est l'avenir de l'humanité dans la diversité des cultures, dans la bienveillance des échanges pour réfléchir, se comprendre et **construire ensemble un monde de paix**

BONNE RENTREE SCOLAIRE

Dans tous les départements les membres des RESF (réseau éducation sans frontière) agissent pour sortir de l'impasse des enfants et des jeunes exilés

**« A L'ECOLE, EN FORMATION
PAS A LA RUE
REGULARISATION !!!! »**

Quand on a une Vie
Meilleure que les Autres,
On construit une Table
plus longue,
Pas une clôture plus Haute



**pour un
avenir
solidaire**

Monsieur le Préfet,

La demande vous a été faite par RESF, d'une réunion au sujet des familles avec enfants scolarisés relevant de la possibilité de régularisation dans le cadre de la circulaire du 28 11 2012. Sans attendre cette rencontre à venir, cette lettre est un soutien explicatif pour la régularisation à titre exceptionnel et humanitaire de la famille SARGSYAN qui a fui l'Arménie en décembre 2014 et séjourne depuis en France sans discontinuité.

Le père, Norik, mécanicien dont la compétence est attestée et la mère Rosa coiffeuse, sont totalement intégrés sur MONTLUÇON depuis 2016, avec l'entraide de nombreux amis. Les enfants sont réellement appréciés de leurs professeurs et de leurs camarades de classe. Tout un collectif nombreux et diversifié, exprime de façon régulière et pacifique une solidarité de proximité sur Montluçon dont la presse locale et régionale se sont fait l'écho. Une motion pour leur régularisation a été votée à l'unanimité des élus par le conseil municipal de cette ville le 29 juin 2021.

Vous avez reçu tous les imprimés officiels remplis par un employeur garagiste s'engageant à embaucher Norik, dès qu'il en aura l'autorisation.

RESF, depuis plus de 15 ans, a déjà soutenu des situations semblables et les régularisations se sont faites dans de bonnes conditions avec l'accès à l'emploi. Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous voulons des voies légales et effectives d'accès à la France pour la protection des Afghanes et Afghans victimes de persécutions

Les propos d'Emmanuel Macron appelant à « anticiper et nous protéger contre des flux migratoires irréguliers importants » après la chute de Kaboul entre les mains des Talibans sont indignes de la tradition française de l'accueil et de l'asile.

Indigne l'abandon des Afghanes et Afghans qui ont servi comme personnel civil de l'armée française de 2001 à 2014, accueillis au compte-gouttes par la France malgré les déclarations et promesses de François Hollande et d'Emmanuel Macron et à qui la France refusait encore il y a quelques semaines la délivrance de visas malgré leurs cris d'alerte.

Indigne les attermolements pendant des années pour accorder des visas aux milliers de membres de familles des Afghanes et Afghans à qui la France a accordé la protection. Indigne comme le harcèlement par la police dont sont victimes les exilé-e-s afghan-e-s dans les rues de nos villes.

Indigne les campements de la honte régulièrement détruits par les forces de l'ordre. Indigne comme les renvois forcés de plus de 6000 Afghans par la France entre 2004 et 2020. Angela Merkel a annoncé le rapatriement de 10 000 Afghanes et Afghans, ne se limitant pas au personnel ayant travaillé pour les autorités allemandes en Afghanistan. Le Royaume-Uni a annoncé qu'il n'exigerait pas de passeport pour permettre aux demandeurs d'asile afghans de rejoindre le sol britannique.



Deux avions militaires sont la seule mesure annoncée par la France. L'insuffisance des moyens que le gouvernement français entend déployer est insupportable, tout comme l'annonce de la fermeture des frontières européennes aux exilé-es afghan-es et la sous-traitance de l'asile aux pays limitrophes.

Nous, juristes, défenseurs des droits fondamentaux et des libertés, membres de la société civile, rappelons l'obligation du respect absolu et inconditionnel de la Convention de Genève sur l'asile et des textes de l'Union européenne de protection des populations persécutées. Le personnel civil ayant travaillé pour les autorités françaises et les magistrat-e-s et avocat-e-s afghan-e-s ne sont pas les seul-e-s que la France doit rapatrier. Contrairement à ce qui a été jugé il y a quelques mois par la Cour nationale du droit d'asile, il y a pour chaque Afghan ou Afghane un risque réel de menace grave contre sa vie et sa personne : il est impératif et urgent de renoncer aux décisions indignes aboutissant à l'expulsion de milliers d'Afghans.

Nous exigeons :

- l'ouverture de voies légales afin que tou-te-s les Afghanes et Afghans persécuté-e-s qui le sollicitent, ainsi que les familles de ceux qui sont déjà bénéficiaires de la protection internationale accordée par la France, puissent rejoindre rapidement le sol français directement depuis Kaboul.
- l'arrêt des procédures issues du règlement Dublin, le retrait de toute mesure d'éloignement à l'encontre de demandeurs d'asile afghans et l'accord accéléré de la protection qu'ils doivent recevoir en France afin de leur permettre d'accéder à l'emploi et à un hébergement dignes.

Le gouvernement d'Emmanuel Macron doit cesser de s'engager dans des politiques et discours empruntés à l'extrême droite. Sixième puissance économique mondiale, la France a les moyens d'accueillir les exilé-e-s d'Afghanistan. Surtout, nous en avons le devoir historique !

Signataires :

- Association pour le droit des étrangers (ADDE),
- La Cimade,
- Groupe d'information et de soutien des immigrés (Gisti),
- Ligue des droits de l'Homme (LDH),
- Syndicat des avocats de France, Syndicat de la magistrature



Actualité Afghanistan et définition du droit d'asile

Que signifie le terme réfugié politique ?

Ce statut n'étant au final défini que par un seul article de la Convention de Genève, l'article 1er A2 de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 qui stipule :

« Le terme de réfugié s'applique à toute personne craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et **qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays** ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner ».

L'actualité afghane peut aujourd'hui permettre à tous de comprendre enfin ce concept tellement chahuté par nos politiques.

La Convention a donc fait à l'époque du terme « réfugié » une **catégorie juridique à part entière** ! La question de la protection accordée, dans le contentieux de l'asile politique se fait ainsi **à titre individuel**. En effet, appartenir à une communauté persécutée ne suffit pas, il faut prouver que le danger est actuel et personnel.

Mais à la lumière de ce que nous expose aujourd'hui la situation afghane d'une reprise du pouvoir par un mouvement politique et religieux, dont une mission internationale, qui vient de se démobiliser, s'était donnée pour mission d'évincer. Alors là ! Il est très clair qu'aujourd'hui, en raison des craintes manifestes de l'ensemble des afghans qui ne se soumettraient pas à la politique religieuse et temporelle talibane, que le risque s'avère très clairement manifeste pour un grand nombre d'afghans !



En France, l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides) ou la CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile) devraient assez aisément pouvoir l'apprécier. Comment en effet apprécier une demande d'asile quand la puissance internationale, en quittant sa mission sur place, s'avère responsable par ricochet des craintes actuelles des afghans? Ne sommes nous donc pas alors pas dans une nouvelle définition du « **devoir** » et non plus du « **droit** » d'asile. En effet la Convention stipule : « *qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays* ».

Mais que dire alors quand de surcroît le pays susceptible de vous accueillir au regard de l'asile politique a lui-même une responsabilité implicite dans la situation qui est la vôtre en tant que réfugié ? En vérité, notre ingérence politique armée, même avec de bonnes intentions, nous fait réaliser que le « *droit d'asile* » est bien plus simple ou bien plus complexe qu'on le pense.

En effet, les américains et européens réalisent enfin au regard de ce triste exemple afghan, que le droit d'asile doit se comprendre non comme un devoir d'accueil, seul argument des opposants prétextant que l'accueil de tous est matériellement impossible, mais plus comme un enjeu fondamental de la paix mondiale.

En effet, comment installer une paix sociale en Afghanistan un jour, si les amis afghans de notre système démocratique occidental, sont laissés à la porte de nos frontières en raison de notre ingérence « *lunatique* » dans leur système politique ?

En conclusion je précise que ce bref article n'est ni un plaidoyer pour l'Afghanistan, ni une démarche politique, mais juste une réflexion juridique d'un avocat qui connaît et pratique le droit d'asile au quotidien.

Un avocat qui avec le recul, voit bien que les réfugiés d'aujourd'hui sont très souvent les reconstruteurs démocratiques de demain !

Maître Benjamin Brame Avocat au Barreau de Paris
Droit des Contentieux Publics & Droit des Etrangers

Site Web: <http://www.brame-avocat.com>

E-mail : contact@brame-avocat.com

Ces étranges étrangers sont devenus des français célèbres



AZNAVOUR Charles chanteur venu d'Arménie



BADINTER Robert avocat père est venu de Bessarabie



CHARPARK Georges physicien venu d'Ukraine



COLUCHE Michel humoriste père est venu d'Italie



CURIE Marie née SKLODOWSKA venue de Pologne



DRUCKER Michel animateur père est venu de Roumanie



FERRAT Jean chanteur père venu de Russie



GAINSBURG Serge chanteur père venu de Turquie



GIROUD Françoise journaliste venue de Suisse



IONESCO Eugène auteur de théâtre venu de Roumanie



KANDINSKI Vassili peintre venu de Russie



LAZAREFF Pierre journaliste père venu de Russie



LUSTIGER Jean Marie cardinal père venu de Pologne



MARCEAU Marcel mime père venu de Pologne



MONTAND Yves acteur chanteur venu d'Italie



PICASSO Pablo peintre venu d'Espagne



SARKOZY Nicolas président père venu de Hongrie



VARTAN Sylvie chanteuse venue de Bulgarie



ZOLA Emile écrivain père venu d'Italie

L'ACCUEIL DES PERSONNES EXILÉES NOUS POSE LA QUESTION : QUEL MONDE VOULONS-NOUS ?

Pour y répondre, deux visions s'affrontent : l'une rejetant l'inconnu, l'étranger, le suspect et l'autre acceptant la rencontre avec autre que soi.

Autre que soi ?

C'est la femme, c'est l'enfant, c'est l'homme. Venus d'un lointain pays bien souvent au risque de leur vie. Un déchirement assumé parce qu'ils n'avaient pas d'autre choix que de fuir la guerre ou la misère. Arrivés chez nous après des mois, des années d'errance pour certains.

Jeunes ayant parcouru des milliers de kilomètres, par la mer et par terre, ayant subi l'enfer des passeurs et qui arrivent ici mineurs rarement reconnus souvent laissés à l'abandon. Jeunes majeurs qu'on veut expulser alors qu'ils ou elles sont en formation et ont enfin la chance de construire leur chemin de vie. Ici en France.



Personnes, familles déboutées du droit d'asile, qui se cachent et vivent dans des logements insalubres, au profit des marchands de sommeil.



CE SONT CES INJUSTICES QUE NOUS REJETONS

Depuis des années, dans notre pays, beaucoup de citoyens ont aidé ou accueilli des personnes et des familles exilées. Nombreux sont celles et ceux qui refusent d'assister sans rien faire au traitement infligé à ces gens qui viennent chercher refuge en France.



De cette solidarité naissent des réseaux d'hébergement solidaire, d'entraide, d'accompagnement juridique et social. Et tout cela ne rend que plus criantes les carences des autorités qui, malgré les groupes de citoyens mobilisés, n'ont toujours pas pris la mesure de ce qu'implique une politique d'accueil digne.

AUJOURD'HUI ON OBSERVE PAR EXEMPLE :

- Le non respect du droit européen prévoyant l'hébergement de tous les demandeurs d'asile, quand seulement 52% d'entre eux sont hébergés.
- Des procédures d'asile longues et laborieuses allant jusqu'à un an dans certaines préfectures, véritables machines à produire de l'errance.
- Les manquements de l'Etat pointés par les hautes juridictions comme une « atteinte grave et manifestement illégale au droit d'asile » par le Conseil d'Etat en 2020 : ou en 2019 la condamnation de la France par la Cour Européenne des droits de l'Homme pour « traitement dégradant » d'un mineur isolé âgé de 12 ans. Un cas révélateur d'une pratique récurrente de non prise en charge des enfants par les départements.

CONSTRUISONS ENSEMBLE UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE EN ACCUEILLANT SANS CONDITION CELLES ET CEUX QUI FRAPPENT À NOS PORTES

Les États Généraux des Migrations (EGM) rassemblent, depuis 2017, des centaines d'associations et des collectifs locaux ou nationaux présents sur le terrain aux côtés des personnes étrangères, qui militent pour une politique migratoire

respectueuse des droits fondamentaux. Sur le site, vous trouverez beaucoup d'informations ainsi que des outils pour Interpeller les candidats aux élections Régionales et départementales.

<https://eg-migrations.org/>



Cette lettre de RESF 03 est un lien d'information pour tous les humanistes de l'Allier. Elle est écrite par des bénévoles du Réseau Education Sans Frontière et n'est disponible que par message électronique pour éviter le coût et la diffusion sur papier.

Vous pouvez nous joindre et proposer articles ou commentaires ...
Resf03@gmail.com